

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 19 décembre 2019

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 170 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Guy ALBERT - Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Sophie AMARANTINIS - Christian AMIRATY - Michel AZOULAI - René BACCINO - Mireille BALLETTI - Guy BARRET - Sylvia BARTHELEMY - Marie-Josée BATTISTA - Yves BEAUVAL - Moussa BENKACI - Sabine BERNASCONI - André BERTERO - Jean-Pierre BERTRAND - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Jacques BOUDON - Michel BOULAN - Frédéric BOUSQUET - Valérie BOYER - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Marie-Christine CALATAYUD - Henri CAMBESSEDES - Jean-Louis CANAL - Laure-Agnès CARADEC - Eric CASADO - Eugène CASELLI - Roland CAZZOLA - Martine CESARI - Philippe CHARRIN - Gaby CHARROUX - Maurice CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Jean-David CIOT - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Monique CORDIER - Jean-François CORNO - Georges CRISTIANI - Sandra DALBIN - Michel DARY - Monique DAUBET-GRUNDLER - Philippe DE SAINTDO - Jean-Claude DELAGE - Christian DELAVET - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Bernard DESTROST - Sylvaine DI CARO - Nouriati DJAMBAE - Pierre DJIANE - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPY-OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Hervé FABRE-AUBRESPY - Nathalie FEDI - Jean-Claude FERAUD - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY-VLASTO - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Marie-Madeleine GEIER-GHIO - Hélène GENTE-CEAGLIO - Jacky GERARD - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Georges GOMEZ - Jean-Pascal GOURNES - Philippe GRANGE - Albert GUIGUI - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Daniel HERMANN - Jean HETSCH - Eliane ISIDORE - Nicolas ISNARD - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Nicole JOULIA - Mireille JOUVE - André JULLIEN - Didier KHELFA - Dany LAMY - Albert LAPEYRE - Michel LEGIER - Gisèle LELOUIS - Gaëlle LENFANT - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Hélène LHEN-ROUBAUD - Marie-Louise LOTA - Jean-Pierre MAGGI - Irène MALAUZAT - Richard MALLIÉ - Joël MANCEL - Bernard MARANDAT - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Régis MARTIN - Bernard MARTY - Florence MASSE - Marcel MAUNIER - Roger MEI - Danielle MENET - Arnaud MERCIER - Xavier MERY - Michel MILLE - Danielle MILON - Richard MIRON - André MOLINO - Jean-Claude MONDOLINI - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Yves MORAINÉ - Pascale MORBELLI - Roland MOUREN - Jérôme ORGEAS - Stéphane PAOLI - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Chrystiane PAUL - Roger PELLENC - Christian PELLICANI - Catherine PILA - Marc POGGIALE - Jean-Jacques POLITANO - Henri PONS - Véronique PRADEL - Bernard RAMOND - Julien RAVIER - Martine RENAUD - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Marie-Laure ROCCA-SERRA - Georges ROSSO - Alain ROUSSET - Michel ROUX - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Isabelle SAVON - Jean-Pierre SERRUS - Emmanuelle SINOPOLI - Monique SLISSA - Luc TALASSINOS - Francis TAULAN - Dominique TIAN - Maxime TOMMASINI - Jocelyne TRANI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - Patrick VILORIA - Yves WIGT - David YTIER - Didier ZANINI - Kheira ZENAFI.

Signé le 19 Décembre 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 31 décembre 2019

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christophe AMALRIC représenté par Pascal MONTECOT - François BERNARDINI représenté par Nicole JOULIA - Jean-Louis BONAN représenté par Christian BURLÉ - Odile BONTHOUX représentée par Jacques BOUDON - Patrick BORÉ représenté par Danielle MILON - Nadia BOULAINSEUR représentée par Roland CAZZOLA - Christine CAPDEVILLE représentée par Georges ROSSO - Pierre COULOMB représenté par Joël MANCEL - Robert DAGORNE représenté par Maurice CHAZEAU - Sandrine D'ANGIO représentée par Gisèle LELOUIS - Sophie DEGIOANNI représentée par Jacky GERARD - Gilbert FERRARI représenté par Eric CASADO - Olivier FREGEAC représenté par Guy ALBERT - Michel ILLAC représenté par André MOLINO - Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Gérard BRAMOULLÉ - Nathalie LAINE représentée par Danielle MENET - Eric LE DISSÈS représenté par Véronique PRADEL - Rémi MARCENGO représenté par Sylvia BARTHELEMY - Christophe MASSE représenté par Florence MASSE - Georges MAURY représenté par Yves BEAUVAL - Yves MESNARD représenté par Marc POGGIALE - Marie-Claude MICHEL représentée par Loïc GACHON - Virginie MONNET-CORTI représentée par Michèle EMERY - Serge PEROTTINO représenté par Bernard DESTROST - Claude PICCIRILLO représenté par Hervé FABRE-AUBRESPY - Patrick PIN représenté par André JULLIEN - Roger PIZOT représenté par Jean-David CIOT - Gérard POLIZZI représenté par Bernard MARTY - Maryse RODDE représentée par Frédéric VIGOUROUX - Florian SALAZAR-MARTIN représenté par Gaby CHARROUX - Jules SUSINI représenté par Francis TAULAN - Guy TEISSIER représenté par Daniel HERMANN - Jean-Louis TIXIER représenté par Patrick GHIGONETTO - Karima ZERKANI-RAYNAL représentée par Régis MARTIN.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Serge ANDREONI - Patrick APPARICIO - Philippe ARDHUIN - Loïc BARAT - Jean-Pierre BAUMANN - Jacques BESNAÏNOU - Marie-Arlette CARLOTTI - Michel CATANEO - Bruno CHAIX - Auguste COLOMB - Laurent COMAS - Patricia FERNANDEZ-PEDINIELLI - Claude FILIPPI - Bruno GILLES - Garo HOVSEPIAN - Michel LAN - Stéphane LE RUDULIER - Jean-Marie LEONARDIS - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Patrick MENNUCCI - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Patrick PADOVANI - Elisabeth PHILIPPE - Stéphane PICHON - Nathalie PIGAMO - Roland POVINELLI - Muriel PRISCO - Marine PUSTORINO-DURAND - Stéphane RAVIER - Eric SCOTTO - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Marie-France SOURD GULINO - Philippe VERAN - Karim ZERIBI.

Étaient présents et représentés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Monique CORDIER représentée à 10h07 par Solange BIAGGI - Jean HETSCH représenté à 10h40 par Yves VIDAL - Bernard DESTROST représenté à 11h20 par Roland MOUREN - Roland GIBERTI représenté à 11h20 par Gérard GAZAY - Stéphane PAOLI représenté à 11h47 par Arnaud MERCIER - Marie-Laure ROCCA-SERRA représentée à 12h16 par Yves MORAINÉ - Michel DARY représenté à 12h20 par Marie-France DROPHY-OURET - Maxime TOMMASINI représenté à 12h46 par Anne CLAUDIUS-PETIT - Jean-Pierre BERTRAND représenté à 13h04 par Jean MONTAGNAC.

Étaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Roger RUZE à 10h00 - Dany LAMY à 10h30 - Samia GHALI à 10h30 - Chrystiane PAUL à 11h00 - Bernard RAMON à 11h10 - Albert LAPEYRE à 11h15 - Bernard JACQUIER à 11h22 - Didier PARAKIAN à 11h30 - Michel LEGIER à 11h40 - Roger PELLENC à 11h50 - Roger MEI à 11h52 - Hervé FABRE AUBRESPY à 12h00 - Sabine BERNASCONI à 12h11 - Josette FURACE à 12h12 - Irène MALAUZAT à 12h14 - Albert GUIGUI à 12h13 - Sandra DUGUET à 12h20 - Philippe GRANGE à 12h20 - Philippe GINOUX à 12h20 - Yves BEAUVAL à 12h20 - Yves VIDAL à 12h20 - Eliane ISIDORE à 12h24 - Jean ROATTA à 12h25 - Jeanne MARTI à 12h25 - Marie-Louise LOTA à 12h30 - Véronique PRADEL à 12h36 - Patrick VILORIA à 12h36 - Jocelyne TRANI à 12h42 - Philippe DE SAINTDO à 12h55 - Jean-Louis CANAL à 13h00 - Francis TAULAN à 13h00 - Sylvaine DI CARO à 13h00 - Josette VENTRE à 13h02 - Emmanuelle SINOPOLI à 13h07 - Didier ZANINI à 13h15 - Luc TALASSINOS à 13h09 - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Arlette FRUCTUS à 13h16.

Madame la Présidente a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

URB 047-7939/19/CM

■ Approbation des modalités de concertation pour le projet urbain "Quartiers Libres Saint-Charles Belle de Mai", opération d'aménagement du site des casernes à Marseille

MET 19/13657/CM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Le projet urbain "Quartiers Libres Saint-Charles Belle de Mai" piloté par la Métropole Aix-Marseille-Provence fait partie du projet urbain de développement du centre-ville de Marseille qui englobe la gare Saint-Charles et son faisceau de voies ferrées jusqu'à la Friche Belle de Mai, et s'étend au Nord jusqu'au Boulevard de Plombières et à l'Ouest jusqu'au viaduc de l'A7.

Le périmètre du Plan Guide s'étend sur 140 hectares et intègre, notamment, 7 hectares d'anciennes casernes militaires.

L'acquisition des anciennes casernes renforcée par le doublement futur de la gare Saint-Charles en souterrain ont amené la Métropole Aix Marseille Provence accompagnée de la Ville de Marseille à mener un projet urbain ambitieux décliné dans un Plan Guide Régisseur qui répond aux cinq défis suivants :

- Elargir le centre-ville marseillais : réaliser l'entrée métropolitaine de Marseille
- Innover l'architecture et l'urbanisme au service de la qualité de vie
- Pérenniser et valoriser la diversité
- Insuffler une nouvelle dynamique économique au service de l'emploi
- Structurer le territoire au profit de l'équité sociale

Ces défis résultent des différents ateliers mis en place par la collectivité en 2014 sous la forme d'ateliers avec des habitants, des associations et des acteurs institutionnels. Ces échanges ont permis de recueillir les attentes des habitants et d'élaborer le cahier des charges de la consultation urbaine qui a suivi.

Synthèse de la démarche de management des parties prenantes :

- Animation et mobilisation sur l'espace public (10/09/2014)
- Animation et mobilisation au Pôle média et à la Friche Belle de Mai (11/09/2014)
- Atelier « goûter » (16/09/2014)
- Atelier avec les acteurs institutionnels (10/10/2014)
- Visite publique des friches militaires (10/09/2014)
- Atelier Grand Public (16/09/2014 et 07/10/2014)
- Réunion publique de restitution de la démarche, présentation des grands objectifs inscrits au cahier des charges (13/11/2014)

En avril 2016, suite à un an et demi de dialogue avec trois équipes pluridisciplinaires, l'offre du groupement emmené par les agences d'architectes urbanistes Güller & Güller (mandataire) et TVK (co-mandataire) a été retenue.

Avec l'aide de cette concertation, la Métropole Aix Marseille Provence définie à présent les stratégies et plans d'action à l'échelle des 140 hectares et les décline opérationnellement sur les sujets majeurs comme la mobilité, les espaces publics, les équipements publics, l'intégration urbaine de la gare Saint Charles, ou encore l'amélioration de l'habitat et le dynamisme économique et commercial du secteur.

Le projet s'illustre par le processus de concertation inscrit dans la démarche de projet urbain depuis les premières réflexions (définition de la commande en concertation) jusqu'à la mise œuvre des premières actions d'aménagement (expositions, réunions publiques, ballades urbaines, soirées-débat, ateliers de

Signé le 19 Décembre 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 31 décembre 2019

travail participatifs). Ainsi, le processus d'association des acteurs du territoire est devenu l'ADN de ce projet urbain.

La délibération proposée précise les moyens et modalités envisagées pour poursuivre la démarche de concertation du projet urbain « Quartiers Libres Saint-Charles Belle de Mai » amorcé en juillet 2014 et décliné en une série d'opérations d'aménagement. La première opération d'aménagement porte sur le périmètre du site des anciennes casernes militaires dont le Plan d'Aménagement est actuellement porté en propre par la Métropole. L'engagement de la phase opérationnelle de réalisation des espaces publics de ce secteur est en cours.

Aujourd'hui, le mode opérationnel pour réaliser cette opération des casernes est en cours de définition. Dans ce cadre-là, une concertation réglementaire pourra être exigée par le législateur au titre de l'article L 103-2 du Code de l'Urbanisme.

Dès lors, afin d'informer de manière juste et transparente sur le contenu du projet urbain et de l'opération d'aménagement des casernes, de recueillir les avis du public en lui donnant la possibilité de formuler ses observations et propositions, de répondre aux interrogations sur le projet, ses caractéristiques et les conditions de sa réalisation et d'identifier parmi les variantes d'aménagement, la ou les options les plus appropriées et les pistes d'amélioration possibles, la Métropole Aix-Marseille-Provence propose les modalités et les moyens de concertation suivants :

- Revues de Projet

Les revues de projet sont des moments institués pour partager les avancées du projet urbain avec les habitants, recueillir leur avis et ainsi les faire contribuer aux différentes réflexions en cours d'étude. La première revue de projet s'est déroulée en septembre 2016 avec la présentation du projet et de l'équipe lauréate. Les habitants et usagers ayant été associés en amont de la procédure de dialogue compétitif, les mêmes outils de mobilisation ont été déployés : affichage et envoi courriel des invitations à la réunion publique « revue de projet ».

Ont suivi les revues de projet de juin 2017, février 2018, février 2019 et juillet 2019.

Ces manifestations publiques rassemblent en moyenne une centaine de participants.

- ➔ La Métropole Aix Marseille Provence s'engage à poursuivre l'organisation des revues de projets, avec minimum une revue de projet par an.

- Expositions

Les expositions « itinérantes » sont des moments privilégiés pour informer les habitants et usagers des avancées du projet, dans des lieux diversifiés afin de multiplier les publics visés. Elles sont imaginées de manière à être le plus « interactives et participatives » possible, dans l'objectif d'en faire de véritables temps de concertation. Pour cela, des outils sont mis à disposition du public permettant d'exprimer leurs remarques. Un bilan est dressé par écrit après chaque exposition, afin d'alimenter le projet des attentes et besoins du public.

- Exposition N°1 à la Friche de la Belle de mai du 21/1/2017 au 26/02/2017 (5000 visiteurs)
- Exposition N°2 au Syndicat des architectes des Bouches-du-Rhône du 08/06/2017 au 26/07/2017
- Exposition N°3 à la Maison pour Tous de la Belle de Mai du 14/04/2019 au 08/06/2019.

Ces expositions ont été rythmées par des ballades urbaines, des conférences-débat, des ateliers de concertation et de la restitution d'études menées dans le cadre du projet urbain.

- Maison du Projet

A la demande des habitants et usagers lors des revues de projet et expositions, une Maison du Projet est actuellement en travaux pour une ouverture prévue à l'automne 2019. Celle-ci sera le lieu de la concertation et du débat sur le projet Quartiers Libres.

- ➔ La Métropole Aix Marseille Provence s'engage à animer la démarche de concertation au sein de ce lieu spécialement dédié en mettant à disposition les outils, cartes et supports permettant d'expliquer le projet d'aménagement des casernes. Les réunions de concertation auront ainsi un lieu unique au cœur du secteur de projet.

- Ateliers de travail participatifs

Afin de permettre une co-construction et un partage du projet avec les citoyens, des ateliers de travail participatifs sont organisés dans le cadre de certaines missions qui le nécessitent. En effet, selon les thématiques traitées, les habitants et usagers peuvent contribuer aux démarches de diagnostic et de conception sur les programmes des équipements publics, la mobilité ou encore l'aménagement des espaces publics.

- ➔ La Métropole Aix Marseille Provence s'engage à consulter et travailler avec les citoyens et toute personne le souhaitant au cours d'ateliers de travail participatif portant sur le projet d'aménagement des 7ha de casernes.

- Moyens divers d'information et de mobilisation des citoyens

Le site internet Quartiers Libres créé en 2018 se décline sous plusieurs thématiques et permet d'appréhender le projet urbain, ses différentes composantes et les sites stratégiques du Plan Guide Régisseur (gare, casernes). Il intègre un volet « communication » qui permet la diffusion régulière d'informations ou de manifestations comme les expositions ou les revues de projet.

- ➔ La Métropole Aix Marseille Provence s'engage à alimenter et mettre à jour le site internet du projet Quartiers Libres, afin d'y retranscrire les avancées du projet d'aménagement des casernes.

Le Journal du Projet est un outil de communication qui est diffusé sur l'ensemble du quartier. Il permet de synthétiser l'avancement des différents sujets et faire l'annonce d'événements à retenir. Deux premiers journaux ont été réalisés et diffusés en 2016 et 2017.

- ➔ La Métropole Aix Marseille Provence s'engage à poursuivre cette action en produisant un Journal qui décrira le projet d'aménagement des casernes.

- Documents et supports mis à disposition du public

La Métropole Aix-Marseille-Provence s'engage à mettre à disposition du public tous les supports produits dans le cadre de ces moments de concertation et expliquant le projet d'aménagement : plans et cartes présentant le périmètre et le projet, registre d'exposition, cahier de doléances, documents de présentation du projet.

Les documents seront complétés en tant que de besoin au fur et à mesure de l'avancée des études.

Les habitants seront informés du début de la concertation et de ses différentes modalités et dispositifs via un avis administratif affiché dans les locaux de la Métropole, des affiches d'information dans le quartier, des fiches d'informations distribuées dans les commerces et les lieux de proximité du quartier ainsi que via une information sur le site web du projet.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivité Territoriales ;
- Le Code de l'Urbanisme ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération N°12/1377/DEVD du 10 décembre 2012 autorisant le lancement d'un concours international d'urbanisme sur le secteur des casernes Belle de Mai ;
- La délibération URB 026_4185/18/CM approuvant les conditions du transfert de l'opération – Reconversion friches militaires de la Belle de Mai secteur casernes/Quartiers Libres – à la Métropole Aix-Marseille-Provence – Création et affectation de l'opération d'investissement ;
- La lettre de saisine de la Présidente de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire Marseille-Provence du 17 décembre 2019.

Où le rapport ci-dessus,

Signé le 19 Décembre 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 31 décembre 2019

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que le projet des Quartiers Libres vise à améliorer la qualité de vie des habitants en travaillant à la fois le rééquilibrage en équipements publics, les aspects mobilités, la qualité environnementale du site et la connexion de ces quartiers au reste de la ville ;
- Qu'il convient d'encourager et poursuivre les initiatives ambitieuses en termes de processus de communication, de concertation ou encore de co-construction des projets avec les habitants qui vivent ces quartiers ;
- Qu'un certain nombre de thématiques doivent être étudiées en concertation avec les futurs usagers ;
- Que l'opération des casernes est la première opération d'aménagement du projet urbain Quartiers Libres Saint Charles belle de Mai.

Délibère

Article 1 :

Est pris acte des dispositions relatives aux concertations prévues pour le projet urbain « Quartiers Libres Saint-Charles Belle de Mai » sur le territoire de Marseille.

Article 2 :

Sont approuvées les modalités de concertation publique précisées ci-dessus pour le projet d'aménagement situé sur l'emprise des anciennes casernes militaires au sein du projet urbain « Quartiers Libres Saint-Charles Belle de Mai ».

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Stratégie et Aménagement du Territoire,
SCOT et Schémas d'urbanisme

Henri PONS